



**Vincent Locas, avocat**

Conseiller juridique senior

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [vincent.locas@energir.com](mailto:vincent.locas@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 30 mai 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 – PHASE 2**

**Notre dossier : 312-00899**

**Dossier Régie : R-4076-2018**

---

Chère consœur,

Pour faire suite à votre lettre datée du 28 mai 2019 (A-0030) dans le dossier mentionné en objet, Énergir souhaite par la présente confirmer à la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») ses représentants qui participeront à la séance de travail prévue le 6 juin prochain :

- **Caroline Allard**  
Conseillère principale, Marge brute
- **Caroline Provencher**  
Chef de service, Comptabilité financière & DaQ
- **Jean-François Tremblay**  
Chef de service, Réglementation, approvisionnement et GNL

Un représentant d'Énergir responsable des opérations à l'usine LSR dont l'identité reste encore à être déterminée participera également à la séance de travail.

Les représentants d'Énergir débiteront la séance de travail par une présentation résumant les grandes lignes de la preuve déposée aux pièces Énergir-N, Documents 17 et 18 (B-0124 et B-0125) et seront par la suite disponibles pour répondre aux questions des analystes de la Régie et des intervenants présents.

Par ailleurs, toujours dans sa lettre du 28 mai dernier, la Régie demande à Énergir de répondre à sa demande de renseignements n° 3 (A-0031) au plus tard le 4 juin 2019 en vue de la séance de travail du 6 juin. Bien qu'Énergir souhaite répondre favorablement à cette demande, des contraintes de temps et d'effectifs l'empêcheront malheureusement de respecter ce délai. Ceci dit, Énergir prend bonne note des interrogations de la Régie et suggère respectueusement de les aborder dans la mesure du possible au cours de sa présentation et lors des échanges qui suivront dans le cadre de la séance de travail. Dans l'éventualité où certains questionnements resteraient toujours en suspens et pour lesquels la Régie jugerait pertinent d'obtenir des réponses, Énergir propose de les prendre en engagements à la clôture de la séance de travail ou encore de s'entendre avec la Régie quant à un échéancier afin de répondre aux questions de la demande de renseignements laissées sans réponses ou qui n'auront été répondues que partiellement.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Vincent Locas*

Vincent Locas  
VL/mb